

Des citoyens de La Brillaz se mobilisent contre la construction du quartier de la Grande Fin

## Pétition contre un projet immobilier

« STÉPHANIE BUCHS

**Sarine** » Un projet immobilier prévu à Lentigny, sur la commune de La Brillaz, provoque le mécontentement d'un groupe d'habitants. Membres de l'Association des intérêts des villages de La Brillaz (AIVLB), Rachid Reghif, Marianne Radermecker et Gilles Aubonney ont lancé une pétition afin que leur voix ait davantage de légitimité auprès des autorités. Cette association vient de changer de but et de nom afin d'élargir son activité à l'ensemble de la commune de La Brillaz. Elle a en effet été créée en 2009 avec l'objectif de défendre initialement les intérêts des habitants de Lentigny. «Le but était de fédérer les requêtes de plusieurs citoyens, à la demande du Conseil communal de l'époque, afin que ce dernier n'ait qu'un seul interlocuteur», rappelle Rachid Reghif.

Tous trois habitent dans le quartier traversé par la route de Chaffeu, qui deviendra l'accès du nouveau quartier. «Nous craignons par-dessus tout

l'augmentation du trafic», affirme Rachid Reghif. «Ce problème sera reporté sur l'ensemble de la commune.» Il relève aussi les nuisances causées par un «si gros chantier qui va durer plusieurs années».

### Séances d'information

Le projet est prévu sur une parcelle de 31 000 m<sup>2</sup> au nord-est du village mise en zone à bâtir en 1996, selon le Conseil communal qui s'exprime par la voix d'Yvan Jordan, élu en charge de ce dossier. Alors que les opposants annoncent la création de 32 villas, Yvan Jordan, précise: «Nous n'avons pas un chiffre précis. Les promoteurs doivent encore affiner le projet. Une séance d'information des promoteurs à la population est d'ailleurs prévue le 21 septembre.»

Il y a une dizaine de jours, les habitants ont d'ailleurs reçu une invitation à participer à cette séance dans leurs boîtes aux lettres. Ils ont aussi reçu un tous-ménages de la part de l'AIVLB qui annonçait le lancement de la pétition ainsi que deux séances d'information que



«Nous craignons par-dessus tout l'augmentation du trafic» Rachid Reghif

les opposants organisent à Lentigny le 19 septembre et à Onnens le 12 septembre.

### Les réponses de l'exécutif

Samedi, la pétition en ligne avait récolté une centaine de signatures. Le texte adresse au Conseil communal plusieurs requêtes. A commencer par la réalisation du «concept global de mobilité, décidé en 2016, sur tout le territoire communal». Les opposants demandent aussi à l'exécutif «de chiffrer les coûts du projet de la Grande Fin à charge de la collectivité», de «respecter le nouveau plan directeur général de la Sarine dans l'urbanisation régionale», ainsi que «des consignes de la Confédération» concernant une zone de protection de la nature à proximité. «Il y a le site des Marais des Nex, tout près, qui est un site naturel protégé inscrit dans l'Inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale», explique Marianne Radermecker.

A ces différentes requêtes, Yvan Jordan répond: «Il n'y a pas de coûts supplémentaires à charge de la collectivité. Il s'agit

d'un projet privé. Par exemple, pour les écoles, nous avons déjà un projet d'agrandissement à l'étude afin de correspondre aux besoins de l'augmentation démographique. La capacité d'accueil de la commune peut aller jusqu'à 350 habitants supplémentaires à l'horizon 2030.»

Il précise que le Conseil communal ne sait pas combien d'habitants supplémentaires ce quartier pourrait attirer. «Le quartier de la Grande Fin respecte tous les critères du plan directeur régional de la Sarine et du plan directeur cantonal. Et concernant un problème lié à une réserve naturelle, aucun service de l'Etat ne nous a dit que ce quartier serait contre-indiqué.» Et de relever encore: «Ce quartier répond à un réel besoin de logements pour les jeunes couples, chaque semaine l'administration communale reçoit des demandes.»

### Augmentation du trafic

Concernant l'augmentation du trafic, les opposants avancent le chiffre de 580 mouvements de véhicules supplémentaires sur l'ensemble de la commune. Ce

qui correspondrait, à terme, à 2430 mouvements de véhicules par jour. Yvan Jordan confirme que ces chiffres sont bien extraits d'une étude de trafic réalisée par un bureau spécialisé en 2016. «Mais il s'agit du maximum de mouvements que ce quartier pourrait engendrer. C'est le scénario qui prend en compte la densification maximale prévue sur cette parcelle.»

Il rappelle d'ailleurs que cette zone se trouve en faible densification, selon le plan d'aménagement local, mais aussi selon le plan d'aménagement de détail mis à l'enquête. Cette dernière procédure n'est d'ailleurs pas encore terminée. Gilles Aubonney rappelle que ce PAD a été mis à l'enquête la première fois en 2016. «Il avait suscité 69 oppositions», précise-t-il. Après plusieurs décisions de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et une décision du Tribunal cantonal, ce PAD est de retour à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement pour une nouvelle analyse. »